

Décision

Générale

colonial

Décision n° 859 concernant les services d'Etat.

n° 859

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 juin 1964

Numéro JO

n° 6 du 01/07/1964

Date du numéro

1 juillet 1964

TEXTE INTÉGRAL

L'adjudant-chef d'artillerie de marine Perret Maurice, débarqué à Djibouti le 1er juin 1964 est mis à la disposition du Commandant de Cercle d'Obock pour assumer cumulativement les fonctions d'adjoint au Commandant du Détachement autonome de Milice et d'adjoint au Commandant de Cercle, en remplacement de l'adjudant-chef Besson, rapatriable. Ce sous-officier prendra ses fonctions à compter du 15 juin 1964.